

**Compte-rendu du 2^{ème} conseil d'école du RPI Beaulieu-Têche
de l'année 2014/2015**

le mardi 02 juin 2015 à 18h30 à Beaulieu

Présents :

Equipe enseignante : Cathy Guichard, Rachel Penin, Fabienne Girard, Bertrand Végreville

Mairie de Têche : Denis Falque (Maire), David Jobin (Conseiller Municipal), Mireille Glénat

Mairie de Beaulieu : Marie-Agnès Laurent (Adjointe), Géraldine Chaloin, William Bit-Mignon (conseillers)

Délégués des parents d'élèves : Amélie Desroches, Angélique Girard, Florence Madeira, Axelle Maury

Délégués de l'Education Nationale (DDEN) : Marie-France Argoud,

Excusés : Mme Piquette (IEN), Jean Cartier (Maire Beaulieu), Annie Bérèche (Adjointe Beaulieu), Hélène Mandier (Conseillère Municipale Beaulieu), André Cony (DDEN) , Marianne Lelarge (parent délégué), Carine Hugues, Stéphanie Rameau (enseignantes)

1. Les effectifs actuels pour l'année 2015/2016 :

A ce jour, nous avons **112** élèves. Les prévisions pour l'année prochaine sont les suivantes :

PREVISION EFFECTIFS 2015 / 2016 RPI BEAULIEU TÊCHE			
	2014 / 2015	2015 / 2016	2016/2017
PS	11	8	14
MS	13	11	8
GS	8	12	11
CP	11	8	12
CE1	11	11	8
CE 2	19	12	11
CM 1	19	19	12
CM 2	20	19	19
TOTAL	112	100	95

A l'heure actuelle, nous ne savons pas quelle sera la décision prise par la DSDEN quant à la suppression ou au maintien de la classe sur Beaulieu l'année prochaine. Pour l'instant la décision est « un retrait **éventuel** de poste ». Cette décision sera communiquée dans les derniers jours du mois de juin.

Toutefois, la fermeture, si elle n'est pas effectuée à la rentrée prochaine serait encore à l'ordre du jour pour l'année suivante, compte tenu de la baisse des effectifs pour 2016/2017 (95).

S'il n'y a pas de fermeture l'année prochaine :

Nous serons dans une configuration très favorable en terme d'effectifs (entre 19 et 23 élèves par classe).

Nous aurons des niveaux simples sur les cycles 3.

En cas de fermeture :

En cas de fermeture de classe Cathy Guichard conserverait son poste à Beaulieu.

Nous aurons une répartition homogène du nombre d'élèves sur les deux écoles (des groupes moins lourds sur Beaulieu pour la cantine, les TAP), avec environ une dizaine d'enfants de moins à Beaulieu.

En revanche, les classes de Beaulieu seraient des classes à triple niveau : les GS seraient sur deux classes. Les enseignants font remarquer que les classes à triple niveaux ne sont en aucun cas problématiques pour les enfants. Il faudra néanmoins une bonne organisation de la part des enseignants qui réfléchissent déjà à la gestion du temps et des locaux.

La gestion de la classe de GS/CP/CE1 entraînera la présence d'une ATSEM, tous les matins, afin de gérer les disparités liées à l'âge, à la maturité et aux apprentissages propres à chaque groupe d'élèves.

De plus, des moyens humains seront nécessaires, comme cette année, le nombre d'enfants de maternelle restant identique (environ 30) aussi bien lors du temps de classe que pendant le temps périscolaire.

L'équipe enseignante de Beaulieu souhaiterait bénéficier d'une ATSEM sur chacune des deux classes le matin, et une l'après-midi pour la classe des PS/MS. Il serait souhaitable que ce soit la même personne toute la semaine sur la classe des PS/MS, cela étant moins perturbant pour les plus petits.

Une information sera transmise aux parents, par le cahier de liaison, dès que nous aurons connaissance de la situation pour l'année prochaine.

Voici les deux configurations qui pourraient être retenues :

Effectifs 2015 - 2016	4 classes	5 classes
PS : 8	8 + 11 + 6 = 25	8 + 11 = 19
MS : 11		
GS : 12		6 + 8 + 11 = 25
CP : 8		
CE1 : 11	12 + 13 = 25	
CE2 : 12		
CM1 : 19		6 + 19 = 25
CM2 : 19		
100	100	100
Ecole de BEAULIEU	50	62
Ecole de Têche	50	38

2. Bilan des activités

➤ A Beaulieu :

PS/MS : sortie à Pont en Royans

GS/CP et CE1/CE2 : Cycle escrime, cycle de 8 séances du 19 mars au 22 mai
Cycle escalade, cycle de 5 séances sur mur mobile et 1 sortie sur le site de l'Albenc, du 21

mai au 22 juin

PS au CE2 : Sortie au cinéma « La Reine des Neiges » à Noël,
Visite du Père Noël,
Carnaval

CE1/CE2/CM1/CM2 : initiation au secourisme dans le but de valider l'APS (Apprendre à porter secours),
compétence demandée en fin de cycle 3

➤ A Têche :

CE2/CM1 : voyage à Paris
Prix des Incorruptibles
Voyage à la grotte Chauvet
Séjour à Grenoble
CM1/CM2 : classe de neige du 26 au 30 janvier
Projet Ecole et Cinéma
Festival Nord au Sud et spectacle de chant au Diapason
Cycle escalade
Projet Vélo-Citoyen
Concours maths et concours orthographe

RPI - Projets communs Le 27/06, Spectacle du projet musique « Il était une fois Disney ».

Les séances d'escrime pourraient se poursuivre l'année prochaine pour les cycles 3, Fabienne Girard étant intéressée par cette activité.

Mme Desroches nous signale que les CRS ont un mur d'escalade mobile financé par la MAE. Ils se déplacent dans

les établissements scolaires et apportent aussi une information sur les risques liés à la montagne, savoir préparer son sac pour une randonnée...

Cantine

➤ **Remarque de parents :** *Le prix est trop élevé (voir tableau joint)*

Réponse : *Les communes achètent les repas au prix de 3.10 € l'unité. A cela, il faut ajouter les charges (personnel, locaux...) ce qui mène le coût unitaire d'un repas à 9.80 €. Les communes prennent en charge 5.13 € pour chaque repas. D'autre part, les TAP ou la garderie sont plus élevés dans d'autres communes, ce qui permet d'abaisser le coût des repas pour les familles*

Les communes font remarquer qu'il y a encore des retards de paiement de la part de certaines familles, ce qui alourdit le travail des employées communales.

➤ **Remarque de parents :** *Plusieurs parents font remonter que leurs enfants se plaignent de la qualité des repas. Les adultes, qui mangent régulièrement les repas de la cantine, disent que les plats sont tout à fait corrects.*

Réponse des mairies : *Le mot « qualité » est inapproprié. Les repas sont équilibrés et bien présentés. Les parents qui le souhaitent, après en avoir fait la demande auprès des mairies peuvent venir constater la qualité par eux-mêmes en partageant le repas des enfants.*

➤ **Remarque de parents :** *La cantine doit rester un lieu convivial :*

A Têche : les enfants doivent pouvoir discuter à table, ne pas être obligés de terminer leur assiette et doivent pouvoir manger à leur rythme. Peut-être serait-il envisageable de les responsabiliser davantage en mettant les plats sur la table. Cette organisation est parfois expérimentée en classe de découverte et cela se passe bien en général.

Réponse : *Une nouvelle organisation est proposée :*

- 1. Un moment récréatif est instauré avant le repas.*
- 2. Lorsque c'est possible, les plats sont partagés en portions de 4 et un élève fait le service pour sa table. Il en résulte plus de calme et le temps du repas est raccourci. Cette situation se présente environ deux fois par semaine, certains plats se prêtant moins à cette organisation (lasagnes, plats en sauce, pâtes bolognaises...).*
- 3. Un moment récréatif est aussi mis en place après le repas.*

Un changement de pratiques, de la part du personnel est peut-être nécessaire pour pérenniser ce fonctionnement.

Activités Péri-Scolaire

➤ **Remarque de parents :** *Le questionnaire donné sur les TAP de Têche n'était pas assez explicite : plusieurs parents n'ont pas su s'il était distribué à l'aîné de la fratrie (comme d'autres documents) ou à l'élève scolarisé à Têche. Certains parents pensent ne pas avoir répondu de ce fait correctement.*

Remarque des parents délégués : *La rédaction d'un questionnaire n'est pas chose aisée. Nous l'avons constaté (les parents délégués, les enseignants et les municipalités) l'année dernière avec les nombreux questionnaires que nous vous avons fait passer. Nous apprenons encore de nos erreurs.*

Réponse des mairies : *L'enquête ne portait que sur Têche et n'a donc été distribué que sur Têche. 38 familles ont répondu, soit environ 90% de réponses. Toutes les feuilles retournées ont été prises en compte et traitées.*

➤ **Remarque de parents :** *Les parents délégués trouvent dommage que le PEDT ne concerne pas le RPI mais uniquement la commune de Têche*

Réponse : *Le PEDT est un document administratif qui permet de pérenniser le „fond d'amorçage“, une somme de 50 € par élève pour les TAP. A l'origine élaboré par la commission scolaire de Têche, ce document est maintenant commun aux deux communes du RPI.*

Garderie

Remarque de parents : *Que vont devenir les garderies du mercredi à 11h25: leur coût, le ou les lieux? Une réponse est souhaitée avant le début juillet pour que les parents puissent s'organiser en toute connaissance.*

Une garderie pour chaque école a bien évidemment entraîné des frais supplémentaires.

Réponse des mairies: *le mercredi, il n'y a pas d'enfant ou 2 au maximum à Têche et 2 enfants à Beaulieu. Pour les autres jours de la semaine la fréquentation cette année est en nette baisse. Une seule garderie devrait être maintenue (pour les élèves de l'ensemble du RPI), sachant que le transport sera gratuit l'année prochaine. Les Mairies apporteront une réponse avant la fin du mois pour l'organisation des garderies.*

Remarque de parents : Le logiciel : il permet de ne plus aller aux permanences, ce qui est apprécié des parents mais il manque de souplesse (inscription 48h à l'avance) et est peu convivial.

Réponse : Le logiciel ne permet pas d'avoir plus de souplesse que l'inscription dans un délai de 48 heures à l'avance. De plus, ce logiciel a été sélectionné car il est utilisé par de nombreuses communes des deux Communautés de Communes. L'aide en cas de problème est rapide et efficace.

A la rentrée prochaine le logiciel cantine- garderie- transport- TAP sera modifié pour que les différentes prestations soient listées dans le même ordre pour les deux écoles.

Transport

La nouvelle majorité du Conseil Départemental a décidé de revenir à la gratuité du transport scolaire.

Mais il faudra veiller à faire la demande de la carte avant la fin de l'année scolaire.

Divers

Remarque de parents : Il semblerait qu'il y ait un manque de concertation entre les mairies (Questionnaire des TAP, PEDT, horaires différents les mercredis de rattrapage...) ce qui surprend certains parents.

Réponse : Il n'y a pas de problème de concertation, peut-être de communication... Pour ce qui est des horaires différents sur les deux écoles lors des mercredis travaillés, ce sont les directeurs qui n'ont pas eu le réflexe de ... communiquer, chacun pensant prendre la décision la plus évidente !

Remarque de parents : Cela a déjà été fait dans le précédent compte rendu mais il semble utile (nous avons encore des remarques à ce sujet) de rappeler une fois encore les règles pour la sortie des enfants de plus de 6 ans notamment à Beaulieu et de demander aux parents de respecter les places de parking (Beaulieu) et de ne pas stationner en plein passage en attendant que les enfants soient rentrés dans l'école.

Réponse : (rappel du compte-rendu de juin 2014) Les enseignants ne peuvent que déplorer le comportement de certains élèves sur le parking et les abords de l'école (enfants courant sur les talus, pendus aux cages sur le terrain ou accrochés au réverbère du parking...) mais les enfants restent sous la responsabilité des parents dès lors qu'ils ont franchi la porte de l'école. Le directeur rappelle que l'espace ouvert où les parents attendent les élèves n'est pas considéré comme une cour, sous la responsabilité des enseignants.

RAPPEL DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL

« 5-2 MODALITÉS PARTICULIÈRES DE SURVEILLANCE

Le service de surveillance, à l'accueil et à la sortie des classes, ainsi que pendant les récréations, est arrêté par le directeur d'école après consultation du conseil des maîtres.

Le maître est, en dehors de l'enceinte scolaire, déchargé de toute obligation de surveillance à l'égard de ses élèves.

Nous en appelons aussi à la courtoisie, à la vigilance et à la prudence des parents lorsqu'ils se garent ou sortent de stationnement...

Compte-tenu de la généralisation de l'outil informatique, les directeurs demandent à ce que les communes modifient le certificat d'inscription scolaire afin d'inscrire les coordonnées téléphoniques (fixes et portables) ainsi que les adresses de courrier électronique.

Les mairies informent que les règlements des TAP, cantine et garderie seront réunis en un seul document.

La séance est levée à 21h30

comparatif prix cantine				
communes	Cantine en euros	traiteur	garderie	Durée garderie
Têche /Beaulieu	4,70	Cécillon	1,45 l'heure	1h le matin 2h le soir
Cognin/Rovon/St Gervais	3,95 Aide de 1,50 par repas du ccas pour les familles ayant un QF<620 euros	Cécillon	1,30	1h à 1h20 le matin 1h30 à 1h50 l'après midi
Izeron	4,05 pour le 1er enfant 3,85 pour le 2ème 3,70 pour le 3ème	?		
Varacieux	3,70	Cécillon	1€	1h le matin 1h30 le soir
L'albenc	3,40	?	3€ (2,50 à partir de la 6eme plage hebdomadaire) 2€ par plage par enfant à partir de 3 enfants	1 h matin 1h15 le soir
St Pierre de Chérenne	4,50	Cécillon	1€ le matin 1,75 le soir	50min le matin 1h30 le soir
St Sauveur	3,60 pour le 1er enfant 3,40 pour le 2ème 2,50 pour le 3ème	direct	Forfait ou 1 le matin 0,8 à midi 1,45 le soir	
Vinay	Tarif suivant QF Max 4,50			
ST Vérand	cantine + TAP 4,73 maternelles 4,8 élémentaires TAP sans cantine : 1,1	Guillaud	1 le matin 1 le midi 1,2 à 1,7 suivant QF le soir	
St Antoine	3,8	direct		
St Hilaire	Selon QF 3,9 à 5,25		Matin de 1 à 1,5 Le soir de 1 à 1,5	
St Bonnet de Ch	3,55	Parnans plein sud	Forfait matin ou soir 40 Forfait matin+ soir 60 Unité 3€	
Les coteaux	4,1	Cécillon	Matin et mercredi 2,3 Soir 2,30 (de 15h40 jusqu'à 17h30) 4,4 jusqu'à 18h40	
Chatte	3,9	direct	Forfait trimestre 32 € le matin 23€ le soir	
Collège de St Marcellin	3,53			
Collège de Vinay	3,53			